LETTRES

DES REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

ENVOYÉS dans la Commune - Affranchie, *pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République, dans tous les Départemens environnans, et près l'Armée des Alpes,*

A LA CONVENTION NATIONALE.

Commune-Affranchie, 20 Brumaire, l'an II de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS COLLÉGUES,

L'OMBRE de Chalier est satisfaite ; ceux qui dictèrent l'arrêt atroce de son supplice, sont frappés de la foudre ; et ses précieux restes, religieusement recueillis par les républicains, viennent d'être portés en triomphe dans toutes les rues de la Commune-Affranchie.

C'est au milieu même de la place où ce martyr intrépide fut immolé à la rage effrénée de ses bourreaux, que ses cendres ont été exposées à la vénération publique et à la religion du patriotisme.

Aux sentimens profonds et énergiques qui remplissoient toutes les ames, a succédé un sentiment plus doux, plus touchant ; des larmes ont coulé de tous les yeux à la vue de la Colombe qui l'avoit accompagné et consolé dans son affreuse prison, et qui sembloit gémir auprès de son simulacre. Tous les cœurs se sont dilatés ; le silence de la douleur a été interrompu par les cris mille fois répétés : Vengeance, vengeance.

Nous le jurons, le peuple sera vengé ! Notre courage sévère répondra à sa juste impatience. Le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera boulversé ; tout ce que le vice et le crime avoient élevé sera anéanti ; et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assèz corrompue pour demander un maître, le voyageur verra, avec satisfaction, quelques monumens simples, élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses, que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter, pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

FOUCHÉ, *Représentant du Peuple.*

Lettre des Représentans du Peuple, etc.

Commune-Affranchie, 27 Brumaire, l'an II de la République, une, indivisible et démocratique.

CITOYENS COLLÉGUES,

NOUS poursuivons notre mission avec l'énergie de Républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère. Nous ne le

déposerons point ; nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper des misérables intérêts de quelques hommes plus ou moins coupables envers la patrie. Nous avons éloigné de nous tous les individus, parce que nous n'avons point de temps à perdre, point de faveurs à accorder ; nous ne devons voir, et nous ne voyons que la République, que vos décrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante. Nous n'écoutons que le cri du peuple, qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois, d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau.

Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infame citée, que celui qui fut opprimé ou chargé de fer par les assasins du peuple, nous sommes en défiance contre les larmes du repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité : ils l'ont bien senti, ceux qui cherchent à vous surprendre ; ceux qui viennent de vous arracher un décret de sursis en faveur d'un détenu. Nous sommes sur les lieux ; vous nous avez investis de votre confiance, et nous n'avons pas été consultés.

Nous devons vous le dire, Citoyens Collègues, l'indulgence est une foiblesse dangereuse, propre à rallumer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire ; on l'a provoquée envers un individu ; on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice. On n'ose pas encore vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon ; mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes : il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme, peuvent seuls exprimer la toute puissance du peuple ; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans : elle doit avoir les effets du tonnerre.

FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS, LAPORTE.

Lettre des Représentans du Peuple, etc.

Commune-Affranchie, le 5 Frimaire, l'an second de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS COLLÈGUES,

NOUS vous envoyons le buste de Chalier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie, pour la troisième fois, de dessous la hâche de son féroce meurtrier. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que des individus ; rappellez-les, par ce langage énergique, à la sévérité du devoir, à l'impassibilité de la représentation nationale : c'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant Chalier ; ses

bourreaux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice : on a entendu de leur propre bouche, qu'ils mouroient pour leur roi, qu'ils vouloient lui donner un successeur.

Jugez de l'esprit qui animoit cette ville corrompue, jugez des hommes qui la maîtrisoient par leur fortune ou par leur pouvoir ; jugez si on peut accorder impunément un sursis. Point d'indulgence, Citoyens Collégues, point de délai, point de lenteur dans la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. Les rois punissoient lentement parce qu'ils étoient foibles et cruels ! La justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute puissance de manière à servir de leçon à tous les rebelles.

Nous ne vous parlerons point des prêtres, ils n'ont pas le privilége de nous occuper en particulier ; nous ne nous faisons point un jeu de leur imposture ; ils dominoient la conscience du peuple, ils l'ont égarée ; ils sont complices de tout le sang qui a coulé : leur arrêt est prononcé.

Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors ; nous avons découvert chez Tolosan une partie de sa vaisselle, cahée dans un mur. Il y a ici beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement : il est temps de prendre une mesure générale si vous voulez empêcher ces métaux de sortir de la République. Nous savons que des agioteurs sont accourus dans le département de la Nièvre, dès qu'ils ont appris que l'or et l'argent y étoient méprisés : ne souffrez pas qu'un des plus beaux mouvemens de la révolution tourne contre elle ; ordonnez que ces métaux seront versés dans le trésor public, et décrétez que le premier individu qui cherchera à les faire passer chez l'étranger, sera fusillé au lieu même où il sera saisi.

FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS, LAPORTE.

Lettre des Représentans du Peuple, etc.

Commune-Affranchie, le 16 Frimaire, l'an second de la République Française, une, indivisible et démocratique.

CITOYENS COLLÉGUES,

On ne conçoit pas aisément jusqu'à quel point la mission que vous nous avez confiée, est pénible et difficile ; d'une part, les subsistances n'arrivent qu'à force de réquisitions réitérées dans une ville qui n'inspire que de l'indignation et qu'on ne veut plus compter qu'au rang des ruines de la monarchie ; d'autre part, les administrations composées d'hommes intéressans, sans doute, puisqu'ils furent opprimés par les rebelles ; mais qui, par cela même, sont trop disposés à se dépouiller de leur caractère public, à oublier l'outrage sanglant fait à

la liberté, pour céder au désir personnel de pardonner à leurs ennemis ; une population immense à licencier, à répartir dans les divers départemens de la République ; des patriotes à consoler, à soulager, à démêler du milieu de ces ramas de coupables, parmi lesquels on les a confondus ; soit par un excès de scélératesse, soit dans l'espoir de couvrir le crime du respect religieux pour le patriotisme.

Enfin, Citoyens Collégues, on emploie tous les moyens imaginables pour jeter des semences d'une cruelle pitié dans tous les cœurs, et pour nous peindre comme des hommes avides de sang et de destruction ; comme si toutes nos mesures ne nous étoient pas impérieusement dictées par la volonté du peuple.

Quelques efforts qu'on fasse, nous demeurerons ses fidèles organes, ses mandataires impassibles ; notre courage et notre énergie croissent sous les difficultés ; vous en jugerez par la proclamation et l'arrêté que nous vous faisons passer, et que nous avons déjà envoyé au comité de salut public.

Nos ennemis ont besoin d'un grand exemple, d'une leçon terrible, pour les forcer à respecter la cause de la justice et de la liberté. Hé bien ! nous allons le leur donner.

La partie méridionale de la République est enveloppée, par leur perfidie, d'un tourbillon destructeur : il faut en former le tonnerre pour les écraser ; il faut que tous les correspondans, tous les alliés qu'ils avoient à Commune-Affranchie, tombent sous les foudres de la justice ; et que leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le Rhône, offrent sur ces deux rives, à son embouchure, sous les murailles de l'infame Toulon, aux yeux des lâches et féroces Anglais, l'impression de l'épouvante et l'image de la toute puissance du peuple Français.

FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS, LAPORTE.

Lettre des Représentans du Peuple, etc.

Commune-Affranchie, 22 Frimaire, l'an second de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS COLLÉGUES,

NOUS sommes arrêtés, sans cesse, dans la rapidité de notre marche révolutionnaire, par de nouveaux obstacles qu'il faut franchir ; par des complots toujours renaissans, qu'il faut étouffer ; notre pensée, notre existence toute entière, sont fixées sur des ruines, sur des tombeaux où nous sommes menacés d'être ensevelis nous-mêmes ; et cependant, nous éprouvons de secrettes satisfactions, de solides jouissances : la nature reprend ses droits ; l'humanité nous semble vengée ;

la patrie consolée, et la république sauvée, assise sur ses véritables bases, sur les cendres de ses lâches assasins.

Ah! si une sensibilité aussi mal conçue que dénaturée, n'égaroit la raison publique, ne trompoit la conscience générale, ne paralisoit quelque fois le bras nerveux qui est chargé de lancer la foudre populaire; si la justice universelle n'étoit retardée, dans son cours terrible, par des exceptions qui, pour épargner des larmes à quelques individus, font couler des flots de sang; si une sainte et courageuse proscription contre tous les oppresseurs, étoit prononcée avec la même énergie dans toute l'étendue de la République, demain Toulon seroit évacué; nos infames ennemis, dans leur criminel désespoir, tourneroient contre eux-mêmes leurs poisons, leurs poignards: ils s'anéantiroient de leurs propres mains.

Nous devons donner un témoignage public d'estime aux travaux assidus et courageux de la commission révolutionnaire que nous venons d'établir; elle remplit ses devoirs pénibles avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur; c'est en présence du peuple, sous les voûtes de la nature, qu'elle rend la justice comme le ciel la rendroit lui-même: des applaudissemens unanimes et nombreux sanctionnent ses jugemens; les condamnés eux-mêmes, qui, jusqu'à la lecture de leur sentence, répandent l'or et l'argent pour acheter un voile d'innocence, de patriotisme, qui puisse couvrir leurs crimes, nous écrivent qu'ils méritent la mort; mais qu'ils demandent grace pour ceux qui ne furent que leurs complices.

La terreur est véritablement ici à l'ordre du jour; elle comprime tous les efforts des méchans; elle dépouille le crime de ses vêtemens et de son or: c'est sous les haillons honorables de la misère que se cache le riche royaliste, fumant encore du sang des républicains; c'est sous la bure que nous avons découvert le satellite Bournissac, conduisant sa femme sur un âne dans une retraite obscure, où il espéroit dérober à la justice les attentats dont il souilla si long-temps la Commune de Marseille. Nous le ferons conduire demain dans cette commune, pour qu'il expie, en présence du peuple, sa féroce oppression.

FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS, LAPORTE.

Lettre des Représentans du Peuple, etc.

Commune-Affranchie, 7 Nivôse, l'an second de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS COLLÉGUES,

NOUS ne descendrons point de la hauteur où le peuple nous a placés, pour répondre à la calomnieuse jérémiade que les complices des rebelles de Lyon ont eu l'insolente

audace de présenter a votre barre. Une analyse fidelle de nos sentimens et de nos opérations vous a été faite par nôtre collégue Collot-d'Herbois, et vous y avez applaudi.

Mais qu'il nous soit permis de vous le dire : nous avons été aussi étonnés qu'affligés, de l'indulgence extrême avec laquelle vous avez accueilli ces perfides ennemis du peuple. Vous ignoriez sans doute que ce sont leurs correspondans, leurs amis, quelques-uns d'eux peut-être, qui firent éclater la révolte dans les murs de Lyon, en créant avec leurs richesses la misère et le malheur qu'ils vous attribuoient; qui opprimèrent et chargèrent de chaînes les Patriotes, qui trompèrent la conscience du peuple sur le compte de son meilleur ami, qui inspirèrent les juges de Chalier, qui les pressèrent de consommer leur crime et qui dirigèrent ses bourreaux dans le raffinement sacrilége de son supplice.

Citoyens Collégues, ces hypocrites ont cherché à émouvoir notre sensibilité : ils ont employé auprès de nous tous les moyens de séduction, pour nous arracher à la méditation de nos devoirs, et à la sévère fidélité de la mission que vous nous avez confiée. Telle est leur atroce politique : ne pouvant réussir à nous avilir pour nous faire mépriser, ils ont voulu nous peindre comme des hommes féroces et sanguinaires, pour nous rendre odieux.

Oui, nous osons l'avouer, nous faisons répandre beaucoup de sang impur; mais c'est par humanité et par devoir. Représentans du Peuple, nous ne trahirons point sa volonté; nous devons partager tous ses sentimens et ne déposer la foudre qu'il a mise entre nos mains, que lorsqu'il nous l'aura ordonné par votre organe : jusqu'à cette époque, nous continuons sans interruption à frapper ses ennemis; nous les anéantissons de la manière la plus éclatante, la plus terrible et la plus prompte. Il n'appartient qu'aux tyrans, d'ajouter aux supplices de la mort des scélérats.

Cette mission est la plus pénible et la plus difficile; il n'y a qu'un amour ardent de la Patrie qui puisse consoler, dédommager l'homme qui, résistant à toutes les affections que la nature et une douce habitude ont rendues chères à son cœur, à toute sensibilité personnelle, à son existence entière, ne pense, n'agit ~~et n'existe~~ que dans le Peuple et avec le Peuple; et fermant les yeux sur tout ce qui l'entoure, ne voit que la République s'élevant dans la postérité sur les tombeaux des conspirateurs et sur les tronçons de la tyrannie.

FOUCHÉ, LAPORTE, ALBITTE.